

Fiche de renseignement : Micromedia International SIREN

Le système

- **Type de média sur lequel on peut diffuser l'alerte :**

Téléphone (fixe et portable), SMS, fax et e-mail, Application sur smartphone.

- **Logiciel monoposte ou système client/serveur (c'est-à-dire que l'on se connecte via Internet au système d'appel) :**

C'est un logiciel monoposte (mais client serveur sur le réseau de la mairie).

- **Matériel nécessaire et temps de mise en place :**

Pour le matériel : Il faut un ordinateur, une connexion téléphonique, des modems numérique et GSM (pour les appels vocaux et les SMS) ainsi qu'une connexion Internet (pour un déclenchement à distance)

Il faut environ 1 journée de mise en place

- **Accès au système :**

On accède au système depuis un poste du réseau de la mairie mais aussi par téléphone. On peut également configurer le système pour que l'on puisse y accéder par Internet (il faut alors faire une demande spécifique).

Base de données

- **Importation de la part de la société :**

Aucune

- **Importation de la part de la mairie :**

La mairie peut saisir manuellement les différents habitants.

Elle peut également importer des fichiers de base de données existants ou créés pour l'occasion.

- **Mise en place d'un formulaire en ligne (permettant l'inscription des habitants directement dans la base de données du système d'appel grâce à une page web sur le site de la mairie).**

Oui, cette option est disponible mais il faut alors que le site de la collectivité héberge le logiciel SIREN.

- **Déclaration à la CNIL :**

C'est à la commune de déclarer ses fichiers à la CNIL.

Options

- **Cartographie :**

Il y a une cartographie possible mais n'utilisant pas les données d'un SIG. C'est à la commune de configurer et de placer chaque personne sur l'interface graphique.

- **Confirmation de l'appel :**

Confirmation des appels par l'appui sur une touche.

- **Appel en cascade (si un numéro ne répond pas, on appelle sur un autre numéro) :**

Oui, un système d'appel en cascade est disponible.

- **Suivi des campagnes d'alerte :**

Suivi des campagnes en temps réel directement sur le logiciel (voire même Internet mais il faut que l'application soit configurée : voir avec la société). Il n'y a pas de visualisation directement sur la carte mais cela serait possible pour la société de développer cette option.

Efficacité :

- **Nombre d'appel émis en une heure (pour un message de 30 secondes) :**

La limitation est uniquement du côté des canaux de communication accessible par le logiciel SIREN.

- **Temps de lancement d'une alerte (de la décision de lancer une alerte au début de l'envoi des appels) :**

Envoi en quelques minutes voire plus rapide si les listes de diffusion et les messages d'alerte ont déjà été créés.

Formation et hotline

- **Formation :**

Une formation d'une demi-journée est donnée dans le cas d'une exploitation uniquement du logiciel. Une formation d'une journée sera donnée dans le cas d'une exploitation et de futures modifications du logiciel.

- **Hotline :**

La hotline est accessible du lundi au vendredi de 9h00-12h30 14h30-17h30

Exemples de communes clientes

Nîmes (30)

Lamentin (Martinique)

Autres

*Logiciel Alert pour une utilisation plus automatisée des alertes.